

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, Michel CHESNEL, Denis LEVIONNOIS, adjoints au maire,
Ben AHMED ALLA, Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain GAUTIER, Françoise
GOUSSARD, Bertrand LARSONNEUR, Anne LY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Brigitte GRICOURT ayant donné pouvoir à Denis LEVIONNOIS,

Absents : Guillaume BARDELLE, Valérie MAS.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Marie-Françoise CAUMONT, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

**I Présentation du rapport « La question des liens sociaux à Cresserons »
par Pierre Oursel, animateur,**

II Décision modificative n°1 au budget primitif 2019

III Point sur le dossier du projet d'aménagement du lotissement

**IV Proposition de mise en place du Compte Epargne Temps - C.E.T - pour
le personnel communal**

V Suppression de 5 postes vacants au tableau des emplois

VI Présentation du rapport annuel 2018 de « Cœur de Nacre »

VII Déclassement d'une voirie communale

VII Modification du temps de travail d'un agent communal

VIII Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité après rectification du titre du sujet II, il s'agit bien de porter à 14,57 /35 ème d'heures la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique au service cantine comme spécifié dans l'ordre du jour.

Le conseil municipal procède à sa signature.

I PRESENTATION DU RAPPORT « LA QUESTION DES LIENS SOCIAUX A CRESSERONS »

Pierre Oursel, animateur de l'association « Les Francas » en charge de l'animation de la maison des jeunes et du conseil municipal d'enfants de Cresserons, prépare actuellement un diplôme d'état « Jeunesse Education populaire et Sports ». C'est dans ce cadre qu'il entreprend une analyse des liens sociaux dans notre commune. Après avoir présenté son 1^{er} diagnostic aux membres de la commission « sport- jeunesse et vie associative », Pierre Oursel soumet au conseil municipal les conclusions de son étude réalisée à

partir d'éléments statistiques et d'entretiens avec des responsables d'associations, des élus et des habitants de la commune.

DM1 AU BP 2019

Fonctionnement						
CHARGES				RECETTES		
chapitre	intitulé	en +	en -	compte	intitulé	en +
011	60612 énergie électricité	4 000.00 €		74121	Dot solidarité rurale	13 500.00 €
	60631 fourniture entretien	800.00 €				
	60632 fourniture de petit équipement	2 000.00 €				
	6152221 bâtiments publics	2 000.00 €				
	61551 entretien matériel roulant	2 000.00 €				
	62621 téléphone mairie	710.00 €				
014	73992 * FPIC	491.00 €				
67	673 *titres annulés exercice antérieur	44.00 €				
65	6531 indemnités élus	2 000.00 €				
022	*dépenses imprévues de fonctionnement		545.00 €			
	TOTAL	14 045.00 €	545.00 €			13 500.00 €

Investissement						
CHARGES				RECETTES		
chapitre	intitulé	en +	en -	compte	intitulé	en+
	21311 électricité LED mairie	2 129.00 €				
	20 dépenses imprévues		2 129.00 €			
	21311 électricité LED école élémentaire	3 131.00 €				
	2031 frais d'études	6 000.00 €				
	21311 stores mairie	3 800.00 €				
	2041582 SDEC LED stade	13 251.00 €				
	2318 autres immobilisations en cours		26 182.00 €			
	TOTAL	28 311.00 €	28 311.00 €			

Le constat : un territoire favorisé (localisation, niveau de vie--), un tissu associatif riche, une commune avec une politique jeunesse volontariste et un soutien au milieu associatif. Mais cette dynamique s'essouffle notamment par un manque d'engagement des habitants dans les associations.

Une proposition : réunir les associations et les élus pour une réflexion sur l'animation locale (rencontres autour d'une activité ou d'un évènement).

Après échanges, il est convenu que la commission vie associative organise une 1^{ère} rencontre avec les associations cresseronaises. (départ d'Anne Ly)

II DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2019

Marie-Françoise Caumont indique qu'il est nécessaire, en cette fin d'année, d'ajuster le budget primitif 2019 pour faire face à des charges imprévues en nature ou en montant.

La décision modificative proposée est la suivante :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au BP 2019.

III POINT SUR LE DOSSIER D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT

Patrick Lermine rappelle que 3 permis d'aménager relatifs au projet de lotissement ont été déposés en août dernier. Conformément à de nouvelles dispositions, les membres du conseil ont été informés de l'obligation d'effectuer une consultation auprès du public. Celle-ci a lieu du 18 novembre au 19 décembre 2019 par consultation du dossier en mairie ou sur le site internet de la commune. Un registre pour recevoir les observations est à disposition en mairie ainsi qu'une adresse de messagerie dédiée sur le site internet.

Des échanges sont encore en cours, notamment avec l'agence routière départementale, pour l'établissement d'une convention précisant les aménagements de carrefours sur la RD 221 (rue de Caen) et rue de la Charrière avec la RD 35 (route de Douvres).

A ce sujet un débat s'engage au sein du conseil sur l'augmentation des flux de circulation et des incivilités des conducteurs engendrant de l'insécurité. Patrick Lermine précise que les tracés de voies de circulation du futur lotissement sont conçus pour éviter aux futurs habitants la traversée de Cresserons par la rue de Caen. Il rappelle également que les constructions dans les communes voisines ramènent de nombreux véhicules dans Cresserons notamment pour rejoindre le rond - point du Nouveau Monde. Nos conseillers départementaux, interpellé par Bertrand Larsonneur ont indiqué qu'ils n'ont pas vocation à s'immiscer dans les décisions politiques des communes mais s'assurent de la faisabilité du trafic routier dans les meilleures conditions, ce que regrettent plusieurs conseillers. Le conseil municipal regrette toutefois l'annulation du projet de déviation de Cresserons par le nord ainsi que la longue attente de la réalisation du prolongement de la RD 404 du rond-point du Nouveau Monde vers Bénouville puis Troarn avec des voies transversales nouvelles pour rejoindre le bord de mer.

(départ) de Françoise Goussard)

IV PROPOSITION DE MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS -CET- POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Patrick Lermine présente la possibilité offerte aux collectivités territoriales d'instaurer un CET pour leurs salariés. Il permet aux agents publics, hors stagiaires, justifiant d'un an d'ancienneté de reporter des jours de congés annuels sur le CET pour une utilisation ultérieure.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place du CET pour le personnel communal.

(départ de Bertrand Larsonneur)

V SUPPRESSION DE 5 POSTES VACANTS AU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE

Patrick Lermine rappelle que la mairie a sollicité l'avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour procéder à la suppression de 5 postes vacants au tableau des emplois. Ils concernent 5 postes d'adjoints techniques qui ont bénéficié de changement de grade ou d'horaires. Le comité technique ayant émis un avis favorable, le conseil municipal peut délibérer. La suppression des 5 postes vacants est votée à l'unanimité par le conseil.

VI PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Les membres du conseil ont tous reçu le document élaboré par la communauté de communes relatant son activité au cours de l'année 2018. Patrick Lermine en rappelle les points importants : extension de la zone d'activité de La Fossette, passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -TEOM- à la TEOM Incitative et la prévention contre les inondations qui connaît un nouvel épisode avec l'obligation d'élargir l'étude pour travaux aux phénomènes de crues centennales et non plus seulement décennales.

Certains membres du conseil municipal demandent sur quel règlement ou texte de lois, la DDTM s'appuie pour cette demande en centennale, alors, que commencer les travaux en décennal, mettrait déjà notre population à l'abri des inondations récurrentes.

VII DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE COMMUNALE

Une propriété a été acquise au 53 rue de Caen et les nouveaux propriétaires souhaitent acquérir la bande de terrain qui appartient à la commune mais ne dessert que leur propriété. Ce terrain ne présentant plus aucun intérêt pour la collectivité, Patrick Lermine propose au conseil de déclasser cette voirie communale. Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre nécessaire pour cadastrer une partie de ce terrain.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le déclassement de cette voirie.

VIII MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL

Le départ en retraite d'un agent communal affecté au service de la cantine a engendré un recrutement pour remplacement et un aménagement des horaires de travail ; Ainsi l'horaire hebdomadaire d'un adjoint technique est majoré d'une ½ heure ;

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification proposée.

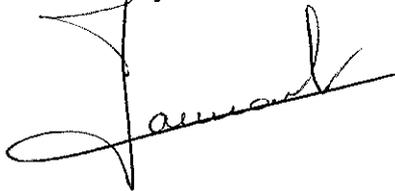
IX QUESTIONS DIVERSES

Dominique Cantais souhaite savoir si à l'image de quelques communes, il était envisageable de prendre un arrêté municipal pour étendre l'interdiction d'utilisation des pesticides aux agriculteurs sur le territoire de Cresserons. Patrick Lermine indique que ceci n'est pas d'actualité et que l'on est en attente d'une disposition gouvernementale qui interdirait leur pulvérisation à distance raisonnable. Une interdiction totale ne peut pas être prise brutalement.

La séance est levée à 21heures 30

Vu par nous, maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la mairie le 19 NOVEMBRE 2019, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance
Marie-Françoise CAUMONT



A Cresserons, le 19 novembre 2019
Le Maire,
Patrick LERMINE

